

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 mars 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :
Mme Isabelle Paré
Mme Line Asselin
Mme Nicole Hémond
M. Sébastien Primeau
M. Willy Mouzon

Est absent le conseiller : M. Steven Strong-Gallant

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

41-03-22
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 8 mars 2022 à 20 h 01.

42-03-22
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- Les élu(e)s municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

L'ordre du jour révisé soumis est donc le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022

ADMINISTRATION

4. Les élu(e)s municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
5. Renouvellement du programme d'entretien avec Premier Tech pour l'Ecoflo UV du Centre socioculturel pour l'année 2022
6. Renouvellement de l'entente relative au transport adapté avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2022
7. Acceptation de l'offre de service en sécurité civile de la ville de Rigaud pour l'année 2022
8. Autorisation de destruction d'archives en vertu du calendrier de conservation
9. Dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses (DGE-1038) » reçus des personnes qui ont posé leur candidature lors de l'élection générale du 7 novembre 2021

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

10. Approbation des comptes payés et à payer
11. Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser

RESSOURCES HUMAINES

12. Nomination pour le poste de technicien(ne) en comptabilité / greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e)
13. Modification de la désignation des signataires autorisés à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
14. Ajout de la technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe comme gestionnaire de compte Visa Desjardins

GESTION DU TERRITOIRE

15. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé pour la construction d'une résidence unifamiliale au 111, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 059)
16. Nomination d'un nouveau membre sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
17. Renouvellement du contrat avec Les Entretien Oasis pour l'entretien et la coupe de gazon des terrains municipaux pour l'année 2022

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

43-03-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

44-03-22

Les élu(e)s municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élu(e)s-municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élu(e)s-municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST RÉSOLU,

QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada
- Madame Mélanie Joly, ministre des Affaires étrangères
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec
- L'ambassade de la République d'Ukraine
- L'ambassade de la Fédération de Russie
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM)

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

45-03-22

Renouvellement du programme d'entretien annuel avec Premier Tech pour l'Ecoflo UV du Centre socioculturel pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'entretien annuel d'un système de traitement tertiaire est obligatoire en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT QUE le programme d'entretien annuel avec Premier Tech pour le biofiltre Ecoflo avec unité de désinfection par rayonnement UV du Centre socioculturel est venu à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon le nouveau programme d'entretien reçu pour l'année 2022, le coût de l'entretien serait de 643,80 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le programme d'entretien pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-701-21-522;

IL EST RÉSOLU,

QUE le programme d'entretien annuel du biofiltre Ecoflo avec unité de désinfection par rayonnement UV avec Premier Tech pour le Centre socioculturel soit renouvelé pour l'année 2022 selon les termes et conditions prévues et au coût de 643,80 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

46-03-22

Renouvellement de l'entente relative au transport adapté avec l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer les services de transport adapté sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est venue à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon la nouvelle entente reçue pour l'année 2022, le coût de ce service serait de 4 414 \$ (sans taxe);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-371-00-448;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'ARTM soit renouvelée pour l'année 2022 selon les termes et conditions prévues et au coût de 4 414 \$.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer ladite entente.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

47-03-22

Acceptation de l'offre de service en sécurité civile de la ville de Rigaud pour l'année 2022

CONSIDÉRANT l'entente multimunicipale de sécurité civile conclue en 2019 entrent la ville de Rigaud et les municipalités de Pointe-Fortune et Très-Saint-Rédempteur visant à assurer le partage des ressources existantes des municipalités dans le contexte de la démarche de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 de cette entente exige que la ville de Rigaud transmette aux municipalités participantes une offre de services annuelle concernant le financement nécessaire en vue du maintien de la démarche de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services en sécurité civile pour l'année 2022 a été reçue et que le financement serait de 4 913,32 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter l'offre de services pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-230-00-762;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'offre de service relative à la sécurité civile avec la ville de Rigaud soit acceptée pour l'année 2022 selon les termes et conditions prévues et au coût de 4 913,32 \$.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

48-03-22

Autorisation de destruction d'archives en vertu du calendrier de conservation

CONSIDÉRANT QU'en vertu du calendrier de conservation des archives de la municipalité, le délai de conservation de plusieurs documents est échu;

ATTENDU la liste produite en date du 15 février 2022 identifiant les documents devant faire l'objet d'une destruction;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-419;

IL EST RÉSOLU,

QUE la destruction des documents identifiés dans la liste du 15 février 2022 soit autorisée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à entamer des démarches auprès d'une entreprise spécialisée pour procéder à la destruction des dits documents.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses » de toutes les personnes qui ont posé leur candidature lors de la dernière élection générale

Tel que requis par l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM, chapitre E-2.2), la directrice générale et greffière-trésorière dépose les formulaires « Liste des donateurs et rapport des dépenses (DGE-1038) » reçus des personnes suivantes qui ont posé leur candidature à un poste de membre du conseil de la municipalité lors de l'élection générale du 7 novembre 2021 :

- Mme Julie Lemieux
- M. Steven Strong Gallant
- Mme Isabelle Paré
- Mme Line Asselin
- Mme Nicole Hémond
- M. Sébastien Primeau
- M. Willy Mouzon

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mars 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

49-03-22

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Chèques nos C2200033 à C2200047	67 933,67 \$
Paiement AccèsD nos L2200041 à L2200056	33 127,09 \$
Salaires paiement direct nos D2200023 à D22000038	9 856,29 \$
GRAND TOTAL	<u>110 917,05 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de ces dépenses en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de février 2022.

RESSOURCES HUMAINES

50-03-22

Nomination pour le poste de technicien(ne) en comptabilité / greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e)

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Jolicoeur, greffière-trésorière adjointe, a remis sa démission et a mis fin à son contrat de travail en date du 15 février 2022;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé entre le 12 janvier et le 4 février 2022 pour pourvoir le poste de technicien(ne) en comptabilité / greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e);

CONSIDÉRANT l'analyse des curriculum vitae reçus et les entrevues réalisées avec les candidat(e)s retenu(e)s;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa St-Hilaire s'est qualifiée pour le poste;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil nomme madame Mélissa St-Hilaire au poste de technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe.

QUE le contrat de madame St-Hilaire débute le 21 mars 2022 selon les termes et conditions qui y sont prévues.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ledit contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

51-03-22

Modification de la désignation des signataires autorisés à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution numéro 174-11-21 désignant mesdames Julie Lemieux, mairesse, et Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, comme signataires autorisés aux comptes à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 180-11-21 nommant madame Isabelle Paré, conseillère, comme mairesse suppléante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 50-03-22 nommant madame Mélissa St-Hilaire au poste de technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des signataires autorisés aux comptes;

IL EST RÉSOLU,

QUE les personnes suivantes soient les signataires autorisés aux comptes à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges :

- Julie Lemieux, mairesse
- Isabelle Paré, conseillère et mairesse suppléante
- Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière
- Mélissa St-Hilaire, technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

52-03-22

Ajout d'un gestionnaire de compte pour Visa Desjardins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 175-11-21 désignant madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, comme gestionnaire de compte pour Visa Desjardins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 50-03-22 nommant madame Mélissa St-Hilaire au poste de technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des gestionnaires de compte;

IL EST RÉSOLU,

QUE les personnes suivantes soient les gestionnaires de compte Visa Desjardins :

- Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière
- Mélissa St-Hilaire, technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

53-03-22

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé pour la construction d'une résidence unifamiliale au 111, rue de la Salamandre

CONSIDÉRANT la résolution numéro 208-12-21 approuvant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 111, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 059);

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux plans approuvés ont été apportées par les requérants;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 208 du Règlement sur les PIIA numéro 158, toute modification apportée aux plans et documents après l'approbation du Conseil, nécessite la présentation d'une nouvelle demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande révisée respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à la zone RC-7;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 15 février 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA révisé visant la construction d'une résidence unifamiliale au 111, rue de la Salamandre soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

54-03-22

Nomination d'un nouveau membre sur le Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) numéro 9-96, le comité doit être composé, entre autres, de 4 membres choisis parmi les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT la vacance laissée par madame Line Asselin suite aux élections générales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 17 du règlement numéro 9-96, le Conseil peut nommer par résolution une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué en 2020 auprès de la population pour le renouvellement des membres du CCU pour les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures non retenues en 2020 ont été réétudiées;

IL EST RÉSOLU,

QUE monsieur Hugo Lamontagne soit nommé pour siéger sur le CCU.

QUE le mandat de monsieur Lamontagne soit valide pour la durée du mandat du siège devenu vacant, soit du 8 mars au 31 décembre 2022.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

55-03-22

Renouvellement du contrat avec Les Entretien Oasis pour l'entretien et la coupe de gazon des terrains municipaux pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec Les Entretien Oasis pour l'entretien et la coupe de gazon des terrains municipaux est venu à échéance le 31 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon la nouvelle offre de services reçue pour l'année 2022 (15 mai au 31 octobre), le coût par tonte serait de 665 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter l'offre de services pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-701-50-522;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'offre de services relativement à l'entretien et la coupe de gazon des terrains municipaux avec les Entretiens Oasis soit acceptée pour l'année 2022 selon les termes et conditions prévues et au coût de 665 \$ par tonte (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		ABSENT
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, indique que pour souligner la *Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19*, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, a demandé la mise en berne du drapeau du Québec sur tous les édifices publics des municipalités, le vendredi 11 mars 2022, de l'aube (6 h 05, heure du Québec) au crépuscule (17 h 45, heure du Québec). Ainsi, les drapeaux du Québec situés à l'avant du Centre communautaire et du Centre socioculturel seront mis en berne pour souligner cette journée.

Madame Lemieux souligne la *Journée internationale des droits des femmes* qui se tient en cette journée du 8 mars 2022.

Madame Lemieux rappelle la tenue de l'activité « Soirée jeux et pizza » organisée par Très-Saint-Rédempteur (TSR) en action ce dimanche, 13 mars de 17 h à 19 h.

Madame Lemieux souligne que le 11 mars prochain, ce sera le 104^e anniversaire de naissance de madame Pauline Quesnel Sabourin, citoyenne de la municipalité depuis sa naissance.

Madame Lemieux indique qu'en solidarité au peuple ukrainien, un drapeau de l'Ukraine sera installé à l'avant du Centre communautaire ce mercredi, 9 mars.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20 h 23 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Considérant l'arrêté numéro 2020-049, les personnes souhaitant poser des questions ont été invitées à le faire par écrit avant la tenue de la séance. Or, aucune question n'a été reçue.

56-03-22

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 52.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 53.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse